



Information : (514) **376-1620**, poste **419**



**Collège de  
Rosemont**

[www.crosemont.qc.ca](http://www.crosemont.qc.ca)

6400, 16<sup>e</sup> Avenue, Montréal (Québec) H1X 2S9

# Programme de formation

## Type de sanction

Attestation d'études collégiales permettant de cumuler 13 unités 1/3.

## Buts généraux du programme

Ce programme de formation a pour but de rendre davantage compétentes dans l'accomplissement de leurs tâches professionnelles les personnes qui occupent des postes de :

- coordonnateur en environnement
- conseiller, ressources humaines
- conseiller, relations industrielles
- responsable des systèmes de gestion
- responsable des mesures d'urgence
- technicien en environnement
- technicien en santé et sécurité
- conseiller en prévention

## Compétences visées

Au terme de ce programme, l'étudiante ou l'étudiant sera capable de :

- Utiliser et appliquer la réglementation relative à l'environnement.
- Dispenser des activités de formation en environnement.
- Expertiser des technologies de dépollution.
- Participer à l'établissement de systèmes de gestion environnementale.
- Vérifier la conformité avec les normes et règlements environnementaux des opérations de l'entreprise.
- Gérer les cycles de vie des produits et des chaînes de production de l'organisation.
- Participer à l'implantation et au maintien de systèmes de gestion environnementale.
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de mesures d'urgence.

## Durée du programme

375 heures

Session 1 : 195 heures

Session 2 : 180 heures

## Conditions d'admission

Est admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales la personne qui possède une

formation jugée suffisante par le Collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- elle a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
- elle est visée par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- elle a complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

OU

Est admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales désigné par le ministre la personne titulaire du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles, dans la mesure où l'une des conditions suivantes est satisfaite :

- le programme permet d'acquérir une formation technique dans un domaine pour lequel il n'existe aucun programme conduisant au diplôme d'études collégiales;
- le programme est visé par une entente conclue, en matière de formation, par le ministre de l'Éducation avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

Est également admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales désigné par le ministre, dans la mesure où le programme permet d'acquérir une formation technique définie en prolongement de la formation professionnelle offerte à l'ordre d'enseignement secondaire, la personne titulaire du diplôme d'études professionnelles.

## Préalables requis

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou une formation de niveau universitaire ou l'équivalent.
- Occuper actuellement ou avoir occupé un emploi dans le domaine de l'environnement ou devoir assumer très bientôt certaines responsabilités en environnement dans son organisation.

Une combinaison d'expérience et de formation jugées pertinentes peut compenser l'absence de DEC.

## Clientèle visée

Ce programme s'adresse tout particulièrement aux personnes occupant déjà un emploi dans le domaine de l'environnement, soucieuses d'améliorer la gestion environnementale de leur organisation et d'en assurer la conformité, ainsi qu'aux personnes ayant nouvellement acquis la responsabilité du dossier environnement au sein de leur organisation.

# Description des cours

## SESSION 1

262-013-RO 45 heures

### Droit de l'environnement

**Compétence :** Utiliser et appliquer la réglementation relative à l'environnement.

**Description :** Ce cours initie l'étudiante ou l'étudiant aux aspects légaux de l'environnement en mettant un accent particulier sur les règles de droit concernant les activités susceptibles de générer des contaminants dans l'environnement.

262-024-RO 60 heures

### Organisation d'activités de formation

**Compétence :** Dispenser des activités de formation en environnement.

**Description :** Ce cours vise à rendre l'étudiante ou l'étudiant apte à développer et à dispenser un programme de formation en entreprise visant l'atteinte d'objectifs spécifiques.

262-033-RO 45 heures

### Technologies environnementales

**Compétence :** Expertiser des technologies de dépollution.

**Description :** Ce cours permet de se tenir au fait des technologies existantes en matière de lutte antipollution. Il favorise l'acquisition des notions essentielles pour procéder à l'analyse des besoins ainsi qu'à l'expertise des procédés de dépollution afin de pouvoir proposer des choix éclairés et d'effectuer le suivi, dans un souci d'amélioration constante.

262-043-RO 45 heures

### Systèmes de gestion environnementale

**Compétence :** Participer à l'établissement de systèmes de gestion environnementale.

**Description :** Ce cours vise à doter l'étudiante et l'étudiant d'approches et de techniques reconnues lui permettant de réaliser la conception et l'implantation d'un système de gestion environnementale à l'intérieur d'une organisation par la réalisation de diagnostics, l'élaboration d'une politique environnementale et la mise en place de la structure de base d'un système de gestion environnementale.

## SESSION 2

262-053-RO 45 heures

### Évaluation de la conformité environnementale

P.A.\* : 262-013-RO

**Compétence :** Vérifier la conformité avec les normes et règlements environnementaux des opérations de l'entreprise.

**Description :** Ce cours vise à rendre l'étudiante ou l'étudiant apte à analyser et à évaluer les pratiques des organisations en fonction de la conformité aux lois et règlements environnementaux en vigueur au Québec.

262-063-RO 45 heures

### Gestion des cycles de vie

P.A. : 262-043-RO

**Compétence :** Gérer les cycles de vie des produits et des chaînes de production de l'organisation.

**Description :** Ce cours vise à situer le concept des cycles de vie des produits dans une perspective de gestion visant la réduction du prélèvement des ressources premières et de l'énergie ainsi que la réduction et/ou l'élimination des nuisances industrielles.

262-073-RO 45 heures

### Implantation et maintien de systèmes de gestion environnementale

P.A. : 262-043-RO

**Compétence :** Participer à l'implantation et au maintien de systèmes de gestion environnementale.

**Description :** Ce cours vise à doter l'étudiante et l'étudiant d'approches et de techniques reconnues lui permettant de participer à l'implantation et au maintien d'un système de gestion environnementale à l'intérieur d'une organisation par la réalisation de la planification, de la mise en œuvre, du contrôle, du mesurage et de l'évaluation d'un système de gestion environnementale ainsi que par la mise en place d'un processus de revue de direction et d'amélioration continue.

---

**Planification des mesures d'urgence**

P.A. : 262-013-RO

**Compétence :** Concevoir et mettre en œuvre un plan de mesures d'urgence.

**Description :** Ce cours vise à rendre l'étudiante ou l'étudiant a<sup>\*</sup>pte à analyser et à évaluer les risques inhérents à la santé, à la sécurité ou à l'environnement d'une organisation, afin d'établir un plan de mesures d'urgence.

---

\* Préalable absolu